BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 155

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Créations d'établissements

109 140 368 RCS Antibes.
SCM CONVICTIONS.
Forme : Société Civile de Moyens.
Administration : Gérant : TISON Franck André Jean Auguste nom d'usage : TISON. Gérant : DALMASSO Sandra Emmanuella nom d'usage : DALMASSO. Gérant : DERCK Sophie Marie-Veronique Bernadtte nom d'usage : DERCK.
Capital : 3000.00 EUR.
Adresse : 1178, Route Du Bord De Mer, le Florentin, 06700 Saint-Laurent-du-Var.
Activité : La société a pour objet exclusif de faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens matériels et humains, à ce titre, elle peut notamment, louer ou acquérir des locaux professionnels, mettre à disposition du matériel, mobilier et outils informatiques, employer du personnel commun, régler et répartir les charges communes Il est expressément stipulé que, la société n'exerce aucune activité d'assurance, d'intermédiation ou de courtage, elle n'est titulaire d'aucun mandat d'agent général, elle n'encaisse aucun fonds, prime ou règlement pour le compte de clients, elle ne détient ni ne gère aucun portefeuille client chaque associé conserve son indépendance professionnelle, juridique et financière, la société pourra accomplir toutes opérations civiles se rattachant directement à son objet, à condition qu'elles n'en modifient pas le caractère, dans le cadre de son objet, la société pourra, à titre accessoire, mettre à disposition tout ou partie des locaux qu'elle occupe au profit de tiers, sous forme de sous-location ou de convention d'occupation, cette activité devra rester strictement accessoire, ne pas constituer une activité autonome et ne donner lieu à aucune recherche de profit, afin de ne pas remettre en cause la nature civile de la société, les modalités pratiques de cette mise à disposition sont définies par le règlement intérieur..
Date de commencement d'activité : 1er septembre 2026.